

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 2 octobre 2017 à 19 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Monsieur Jacques Daigle, vice-président
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Manon Lambert, commissaire
Madame Colette Vézina, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire parent

Absences :

Monsieur Jean-François Lafèche, commissaire
M^e Michael Provencher, secrétaire général

Sont également présents :

Monsieur Daniel Sicotte, directeur général
Monsieur Julien Lavallée, directeur général adjoint

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du comité exécutif à 19 h 14.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE14-078-1710

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

1.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017

CE14-079-1710

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Daigle que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-080-1710

3.01 COMPTES À PAYER 2017-2018

Madame Manon Lambert propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 14 septembre 2017 au 28 septembre 2017.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

5.01 ACQUISITION DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES INTERACTIVES, DE PROJECTEURS MULTIMÉDIA, DE MICRO-ORDINATEURS ET DE PORTABLES – ACHAT REGROUPEMENT DU CSPQ

CE14-081-1710

CONSIDÉRANT l'annonce des règles budgétaires 2017-2018 (mesure 50760 – volet 1 et 2) en vue d'assurer l'entretien et le remplacement des solutions numériques interactives, des micro-ordinateurs et des portables acquis par le biais du programme « L'École 2.0 : La classe branchée », et que, pour être admissible à cette mesure, les achats devaient être effectués via un regroupement d'achat;

CONSIDÉRANT l'annonce par courriel faite le 7 septembre 2017 par le DGGRIR à l'effet que le CSPQ mettrait fin au processus d'appel d'offres DGA-999107978 qu'elle avait entrepris en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les conditions nécessaires ont été mises en place entre le CSPQ et le CCSR pour reconnaître ce dernier comme étant le mandataire officiel pour le prochain appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le CCSR a entrepris le 12 septembre 2017 son processus de cueillette des mandats en vue de l'acquisition de solutions numériques interactives, de projecteurs multimédia, de micro-ordinateurs et de portables, et ce, pour une période initiale de douze mois à compter de décembre 2017, avec possibilité de prolongation pour une période additionnelle de 12 mois;

CONSIDÉRANT que le CCSR a l'intention d'accorder un contrat à un ou plusieurs fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT qu'en accordant un mandat au CCSR, la Commission scolaire s'oblige à s'approvisionner, pour toute la durée du contrat et de ses renouvellements, auprès du ou des adjudicataires, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon le budget mandaté;

Il est proposé par madame Colette Vézina :

QUE la Commission scolaire mandate le CCSR à lancer un appel d'offres en son nom et à l'identifier comme un des organismes participant au contrat qui sera conclu, le cas échéant, avec un ou plusieurs fournisseurs;

QUE la Commission scolaire autorise le CCSR à établir les conditions des documents d'appel d'offres;

QUE la Commission scolaire s'oblige, pour toute la durée du contrat et de ses renouvellements, à s'approvisionner auprès du ou des

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

adjudicataires, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon le budget mandaté;

QUE la Commission scolaire atteste ne pas être déjà liée à contrat pour ces mêmes produits à la date d'entrée en vigueur du contrat à intervenir;

QUE la Commission scolaire atteste que l'évaluation de ses besoins sera faite de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour, tel que requis par la Loi sur les contrats des organismes publics;

QUE le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Bois-Francis, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution incluant toute attestation de besoin pendant la durée prévue et réelle de validité du contrat.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.01 RETOUR À SON POSTE D'ORIGINE, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME ÈVE GRANDMONT

CE14-082-1710

ATTENDU que madame Ève Grandmont avait obtenu le poste de secrétaire d'école (P.S. 53-16) à la Polyvalente La Samare en date du 14 août 2017;

ATTENDU que madame Ève Grandmont désire se prévaloir de l'Annexe 8 de l'entente locale du personnel de soutien lui permettant de retourner à son poste d'origine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Sylvie Bilodeau :

Que madame Ève Grandmont retourne à son poste d'origine de secrétaire à l'école secondaire Le tandem et ce, à compter du 25 septembre 2017.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.02 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 53-16), MADAME SOPHIE HOULE

CE14-083-1710

Monsieur Dany Boudreault propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire d'école à la Polyvalente La Samare, soit attribué à madame Sophie Houle selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 25 septembre 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.03 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 02-17),
MADAME CLAUDELLE CÔTÉ

CE14-084-1710

Madame Colette Vézina propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en éducation spécialisée à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, soit attribué à madame Claudelle Côté selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps partiel

Tâche

Du lundi au vendredi,
12 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 25 septembre 2017

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.04 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 02-17),
MADAME MÉLANIE VIGNEAULT

CE14-085-1710

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en éducation spécialisée aux écoles Saint-Coeur-de-Marie (Tingwick) et Cascatelle, soit attribué à madame Mélanie Vigneault selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps partiel

Tâche

Du lundi au vendredi,
10,5 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 22 septembre 2017

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.05 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 02-17),
MADAME ALEXANDRA PAINCHAUD

CE14-086-1710

Madame Manon Lambert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en éducation spécialisée à l'école La Sapinière, soit attribué à madame Alexandra Painchaud selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps partiel

Tâche

Du lundi au vendredi,
11 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.06 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CE14-069-1709, DÉMISSION,
PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME KARINE J.MORIN

CE14-087-1710

Madame Sylvie Bilodeau propose que, la résolution CE14-069-1709 soit modifiée pour se lire comme suit :

Madame Sylvie Bilodeau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francis a reçu la démission, pour raisons personnelles, de madame Karine J.Morin, concierge classe II à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (Victoriaville). Cette démission est effective à compter du **29 septembre** 2017, à 16 heures.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-088-1710

10.00 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, madame Sylvie Bilodeau propose la levée de la présente séance du comité exécutif à 19 h 25.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Julien Lavallée, directeur général adjoint